

# GARANTIE FRAIS DÉCÈS

CONTRAT DE PRÉVOYANCE



**VIVEZ SEREIN  
CAR VOUS AVEZ  
TOUT PRÉVU**



## Prévoir aujourd'hui pour vous et pour vos proches demain

Vous ne pensez sans doute pas encore à votre décès, mais vous ne souhaitez pas laisser la charge financière qui en découle à vos proches. Et vous avez bien raison !

Certes, les frais occasionnés par un décès dépendent à la fois du mode d'obsèques envisagé (crémation ou inhumation) et de la région dans laquelle on se situe. En moyenne, il faut compter 4 434 € pour une crémation et 5 044 € pour une inhumation (Source : Étude Silver Alliance-Simplifia publiée en 2024). Et parfois même plus, selon les choix de chacun...

Mais avant tout, un décès est un événement douloureux qui se prépare d'abord pour soi-même, puis pour son entourage.

Encore faut-il bénéficier de la bonne garantie qui vous permette de disposer d'un capital en phase avec les prix réels des funérailles et surtout, qui puisse apporter toute l'assistance dont vous et votre entourage avez besoin pour faire face à cet événement.

## Bien choisir sa couverture

« Tant qu'on n'a pas vécu un décès, on a du mal à savoir réellement combien cela peut être lourd à gérer. Entre les frais de funérailles, les dernières factures à payer, la somme peut vite atteindre des sommets ! Sans parler de l'étendue des démarches administratives auxquelles les proches

doivent faire face. Pour éviter ces tracasseries à nos enfants, nous avons décidé, avec ma femme, de souscrire chacun la Garantie Frais Décès avec un capital de 4 000 €. Et grâce à l'assistance, ils pourront être bien accompagnés. »

**Jean-Michel,  
63 ans, Ile-de-France.**



La MIF a conçu la **Garantie Frais Décès** <sup>(1)</sup>, une solution performante afin de vous garantir le moment venu, le versement d'un capital pour couvrir tout ou partie des frais occasionnés par votre décès et permettre de soulager vos proches de tous les soucis financiers ou administratifs liés à cet événement.

## Pour vous même...

### Un contrat simple

Ouvert aux personnes âgées de 50 à 80 ans, sans visite médicale : un simple questionnaire de bonne santé suffit !

9 niveaux de garantie : de 4 000 € à 12 000 €, par palier de 1 000 €, qui s'adaptent à vos besoins et aux coûts réels occasionnés par un décès.

Plusieurs modes de cotisation, soit par le paiement d'une cotisation unique effectué à la souscription, ou par prélèvement mensuel temporaire (sur une durée de 10 ans ou sur une durée de 5 ans), ou par cotisation annuelle viagère (toute votre vie durant).

Une cotisation calculée en fonction de votre âge au moment de votre souscription au contrat. Votre cotisation, et votre capital garanti, sont ensuite revalorisés chaque année selon un taux défini annuellement, indépendamment de votre âge ou de l'évolution de votre état de santé.

### Des outils digitaux accessibles partout et à tout moment

Alliez autonomie et mobilité !

- Avec la souscription 100 % en ligne et sécurisée, signez électroniquement votre contrat en quelques clics.
- Avec l'espace personnel MIF, vous suivez l'évolution de votre contrat, réalisez des opérations en ligne et bénéficiez des offres MIF en cours.

### Des garanties essentielles et pratiques dès votre souscription...

Une couverture immédiate, monde entier, en cas d'accident (*sous réserve des exclusions contractuelles*).

Un accès immédiat à des services pratiques :

- **Conseil devis obsèques** : faites-vous aider dans la compréhension et le choix des prestations funéraires envisagées ;
- **Enregistrement des volontés** : transmettez à vos proches vos choix en ce qui concerne le détail de vos funérailles ;
- **Service d'information pratique**, pour répondre à toutes vos questions...

### ... à un tarif extrêmement compétitif

Comme tous les contrats MIF (Assurance vie et Prévoyance), la **Garantie Frais Décès** a été conçue pour vous apporter les garanties nécessaires et utiles à un tarif raisonnable et très bien positionné par rapport à la concurrence.

## Mais aussi pour vos proches...

### Un capital garanti

... **versé rapidement**, à réception de l'intégralité des pièces nécessaires au dossier.  
(Possibilité d'une avance de 2 000 € sous 48 h).

... **exonéré de droits de succession**, dans la plupart des cas...<sup>(3)</sup>

... **qui participe réellement aux frais engendrés par votre décès !**

Lors de votre souscription, vous choisissez librement le bénéficiaire du capital. Avec la **Garantie Frais Décès**, vous avez la possibilité de désigner un opérateur funéraire pour recevoir les fonds qui serviront au paiement de vos frais funéraires. Ainsi, vos proches seront libérés de ce coût...

De plus, si la garantie est supérieure aux frais engagés, le reliquat sera versé au bénéficiaire désigné.

Sinon, vous gardez la possibilité de désigner la personne de votre choix pour recevoir les fonds. Dans tous les cas, vous pouvez modifier votre bénéficiaire quand vous le souhaitez (en l'absence d'acceptation du bénéficiaire initialement désigné ou sous réserve de son accord), et ceci jusqu'au dernier moment.

### Des services maximum pour accompagner votre entourage

La possibilité de recueillir vos volontés pour s'assurer de leur respect. Une aide morale et administrative dans ces moments douloureux.

La possibilité de prise en charge de la garde des descendants, ascendants ou animaux de compagnie dans les jours qui suivent votre décès.

**Et pour les décès hors du domicile :** les services habituels de rapatriement du corps et des accompagnants le cas échéant...

# Les 7 bonnes raisons pour souscrire dès à présent

1

## Une souscription simple

sans visite médicale, un simple questionnaire de bonne santé suffit.

2

## Une garantie personnalisée

modifiable à tout moment, sans frais de dossier.

3

## Une couverture immédiate

dès la souscription en cas d'accident.

4

## Une assistance de qualité pour vous

et pour vos proches le moment venu.

5

## Un capital garanti, revalorisé annuellement

indépendamment de l'âge ou de l'évolution de l'état de santé.

6

## Un capital disponible rapidement

7

## L'assurance de transmettre vos volontés

et que les fonds participent réellement au financement de vos obsèques.

À partir de  
**10,69 €<sup>(4)</sup>**  
par mois

Offre spéciale :  
**3 mois de  
cotisations  
offerts<sup>(2)</sup>**  
(sous conditions)

Adhésion  
possible  
jusqu'à  
80 ans

**(1)** Garantie Frais Décès est un contrat d'assurance vie en euros de type « vie entière » qui comprend deux garanties : « décès » dont l'assureur est la MIF et « assistance » assurée par RMA. Ressources Mutuelles Assistance (RMA) est une Union d'Assistance soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité et inscrite au n° SIREN 444 269 682, dont le siège est situé au 46 rue du Moulin - CS 92443 - 44120 VERTOU.

**(2)** Les 3 premières cotisations mensuelles sont offertes, sous réserve d'ouverture effective du contrat. Offre non cumulable.

**(3)** Le contrat est soumis au régime fiscal de l'assurance vie.

**(4)** Montant de la cotisation mensuelle viagère pour un contrat avec un capital de 4 000 € à 50 ans au 01/01/2026.



**Besoin d'informations complémentaires ?**

**CONTACTEZ-NOUS !**

**09 70 15 77 77 - [www.mifassur.com](http://www.mifassur.com)**

(Appel non surtaxé)

## Les + Assistance

Pour vous garantir le meilleur service d'aide et d'assistance, la MIF s'est associée avec Ressources Mutuelles Assistance (RMA). Référence dans les services d'aide et de conseil à la personne, avec plus de 8 millions de personnes couvertes, RMA vous apportera son expérience et ses compétences pour faciliter votre quotidien.

### > Enregistrement de vos volontés

Ce service vous permet de faire enregistrer, sur simple appel téléphonique, vos volontés quant aux indications d'organisation de vos funérailles. À votre décès, le contenu de cet enregistrement sera communiqué à la personne que vous aurez désigné.

### > Conseil devis obsèques

Ce service vous permet de vous renseigner et de recueillir des conseils quant aux futures prestations que vous souhaiteriez pour l'organisation de vos funérailles. Nous vous conseillons à partir des devis que vous aurez récupéré auprès du(ou des) organisme(s) de pompes funèbres de votre choix.

### > Aide renforcée aux démarches administratives

Une équipe de travailleurs sociaux vous accompagne vous-même, et vos ayants-droit, à votre décès et dans les semaines qui suivent, pour faciliter les démarches administratives, aider dans la rédaction des documents administratifs... en planifiant des rendez-vous par téléphone.

### > Recherche de solutions d'adoption des animaux familiers

Si vous possédez des animaux familiers (chiens, chats) et que vos proches ne peuvent en prendre soin après votre décès, nous recherchons, à la demande de vos ayants-droit, des solutions locales permettant d'organiser l'adoption de vos animaux.

Document publicitaire sans valeur contractuelle

Crédit photo : iStock - AdobeStock - Agence **comnext**\*

**MIF : LA MUTUELLE D'IVRY (la Fraternelle)**

Siège social : 23 rue Yves Toudic - 75481 PARIS CEDEX 10

Tél. 0 970 15 77 77 / [www.mifassur.com](http://www.mifassur.com)

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité

Identifiée sous le numéro SIREN 310 259 221

Contrôlée par l'ACPR - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09